

LE REPORTER



Février 2007

Vol. 8 N° 3

2007 SERA DÉRAISONNABLE

Dans ce numéro :

Éditorial	p. 2
Arcade Fire	p. 3
Phénomène YouTube	p. 4
Environnement	p. 5
Accommodement raisonnable.....	p. 6-7
Taxi ou dépanneuse ?.....	p. 8
Coupe Stanley	p. 9
Bilinguisme	p. 10
Calendrier 2007	p. 11



Herouxville, QC

Éditorial

MÉDIATISONS

MARIE-NOËLLE LEGAULT

Il est toujours hasardeux de prévoir de quoi sera fait l'année à venir. Un vainqueur surprise à des élections, des catastrophes naturelles, des morts tragiques, bref nombres d'événements imprévus viennent ponctuer l'actualité.

Le journaliste Jean Dion du quotidien *Le Devoir* s'est humoristiquement prêté à l'exercice de prédiction dans le dernier numéro du *Trente*, le magazine du journalisme québécois. Divulguant les dix événements qui feront 2007, il écrit presque prophétiquement: «2 février – Un grand quotidien qui adore faire des enquêtes en fait une : nos centres commerciaux sont-ils bien faits?»

Ce n'était pas les centres commerciaux, mais bien la tolérance des Québécois qui était sous enquête dans *Le Journal de Montréal* du 14 janvier dernier. Mêlant de façon peu habile les concepts de tolérance, de racisme et d'accommodement raisonnable, l'enquête menée par la firme Léger Marketing soulève, depuis, les passions. «59% des Québécois se disent racistes» titrait le *Journal*. Lignes ouvertes sur les ondes du 98,5 FM, émission spéciale à TVA réunissant politiciens et personnalités religieuses, tout l'empire Quebecor a sauté dans le débat analysant le sondage sous toutes ses coutures.

Cheap

Chez les concurrents, les critiques n'ont pas tardé à fuser. «Une stratégie *cheap* d'un journal *cheap* pour faire des gros titres *cheap* et vendre de la copie *cheap*», a écrit sur son blogue Steve Proulx, le chroniqueur médias de *l'Écho-Québec*.

La Presse a été particulièrement virulente à l'endroit de son concurrent, n'hésitant pas à envoyer ses meilleurs chroniqueurs sur la ligne de front. «Irresponsable», a écrit Lysiane Gagnon. «Tout l'art de la manchette consiste à placer les faiblement racistes du bon bord» pense Yves Boisvert. Le respecté chroniqueur Pierre Foglia qualifiait durement l'exercice en le traitant de «tsunami de merde».

Cette charge à l'endroit du tabloïd de la rue Frontenac n'est pas sans conséquence sur le paysage médiatique.

Ignorant dans un premier temps la nouvelle, *La Presse* a par la suite tout fait pour discréditer le sondage, comme elle l'avait fait en septembre dernier suite à la grande enquête du *Journal* sur les piscines publiques.

Cette guerre qui oppose les deux grands quotidiens de Montréal est à déplorer. À force de crier au loup, les deux journaux risquent de se nuire à eux-mêmes. Il n'est pas dit que le public gardera confiance envers les médias. Un peu comme la confiance envers les politiciens s'est effritée avec les années, celle envers les journaux pourrait subir le même sort.

Guerre d'accommodement ?

Le débat a pris une autre tangente avec l'affaire des normes de vie de la petite municipalité d'Hérouxville. Si la plupart des médias ont parlé de long en large de cette invraisemblable histoire, ce fut au tour du *Journal de Montréal* d'ignorer dans un premier temps la controverse dévoilée par son compétiteur.

Chaque journal ou poste de télé semble désormais à l'affût de tout incident prêtant à polémique sur l'«accommodement raisonnable», y trouvant une manchette facile qui va générer un abondant courrier. À preuve, après la publication dans *La Presse* de l'histoire d'Hérouxville le conseil municipal a reçu plus de 1900 courriels en l'espace d'un jour. C'est sans compter les réactions faites directement au journal ou sur les blogues des journalistes.

Toutes ces histoires tendent à démontrer que les questions d'accueil et d'intégration des immigrants ou d'accommodement raisonnable n'ont pas fini de faire les manchettes tout au long de 2007. Voilà une prédiction que l'on peut risquer sans se tromper.

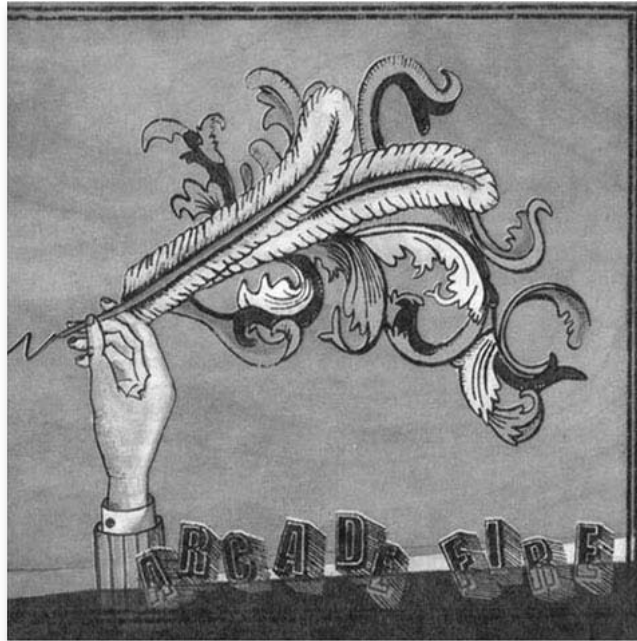
Arcade Fire

HORS DES SENTIERS BATTUS

STÉPHANE BOUCHARD

C'est maintenant officiel : Arcade Fire, l'enfant chéri du rock indépendant montréalais, lancera son nouvel album, *Neon Bible*, le 5 mars en Europe et le 6 en Amérique du Nord. Toujours atypique, le groupe fait la promotion du disque en utilisant les derniers développements technologiques.

La formation a en effet mis en ligne, sur le site YouTube, une parodie absurde des codes de l'infopublicité. Intitulée *Juno Award Winning Guitarist*, la vidéo montre son guitariste, Richard Reed Parry, masqué et s'agitant au son des extraits de l'album. Elle se termine sur une image caractéristique de ce genre publicitaire: plusieurs piles de disques et un numéro de téléphone (1-866-Neon Bible).



Qui compose ce numéro aura deux options: laisser un message ou écouter *Black Wave*, une des chansons du nouvel album (morceau également disponible sur le site officiel du groupe). Les plus impatients pourront trouver une autre chanson, *Intervention*, mise en vente sur le site de téléchargement légal *iTunes* au coût de 99 sous. Les profits de cette vente seront versés à *Partners In Health*, un organisme caritatif de Boston qui fournit des services médicaux aux démunis dans les pays en voie de développement.

Ces deux pièces avaient d'ailleurs défrayé la chronique à la fin de 2006. Le technicien qui devait rendre le mp3 disponible avait alors mis la mauvaise pièce à la disposition des internautes. Pendant les deux jours qu'a duré cette confusion, les acheteurs qui pensaient posséder *Intervention* avaient en fait *Black Wave*. C'est ce qui a incité le groupe à rendre cette dernière accessible via son site.

À guichets fermés !

L'engouement pour le groupe n'est plus à démontrer. Les billets pour une série de concerts en Angleterre se sont écoulés en seulement deux minutes. Pour la série de concerts montréalais à la Fédération ukrainienne, les billets ont trouvé preneur avant même leur mise en vente. Ceux qui ont pu s'en procurer l'avaient fait par l'entremise de la boîte vocale déjà citée. Il

reste cependant, pour chaque spectacle à Montréal, 25 places que l'on pourra acheter directement à l'entrée. Certains sites de vente en ligne offrent aussi des paires de billets dont le prix peut aller jusqu'à 350 dollars!

Funeral, leur premier album, s'est vendu à un million d'exemplaires à travers le monde. En plus d'obtenir un succès populaire et critique certain, il a été encensé par Bono et David Bowie, avec lesquels le groupe a partagé la scène.

Internet

«RECHERCHÉ» SUR YOUTUBE

SOPHIE OUIMET

Gâce à YouTube, l'obscur chanteur country Fidel Lachance a goûté à la gloire et les ratés de la famille Dion chez Éric Salvail ont été visionnés par 220 000 personnes. Ce n'est pas tout : YouTube a aussi permis de résoudre une sordide affaire de meurtre. Est-ce que le site qui a révolutionné Internet servira à traquer les criminels en 2007? Regard sur une histoire qui fait réfléchir.

Revenons quelques mois en arrière, plus précisément le 17 novembre. Ce soir-là, le rappeur Sean Price donne un concert de hip-hop dans une boîte de nuit de Hamilton, en Ontario. Au même moment, Ryan Milner, un jeune homme de 22 ans, est poignardé à mort dans le stationnement près de la discothèque.

Selon les policiers, la caméra de surveillance a capté des images très nettes du suspect. Afin de lui mettre la main au collet, le détective Jorge Lasso décide de diffuser le clip sur YouTube. Du jamais vu.

Deux semaines plus tard, le présumé meurtrier, George Gallo, se rend à la police en compagnie de son avocat. Le clip, visionné plus de 35 000 fois, dure douze secondes. Douze petites secondes qui ont certainement contribué à l'arrestation de M. Gallo.

La nouvelle a eu l'effet d'une bombe : les autorités locales ont été inondées d'appels de médias provenant du monde entier. La BBC, CBS, l'Agence France-Presse, le *New York Times*, l'*Associated Press* et même un média néo-zélandais ont été fascinés par le rôle de YouTube dans l'arrestation du meurtrier, rapporte Émilie Côté de *La Presse*.

Est-ce que cette histoire créera un précédent dans la lutte contre le crime? Une hypothèse fort emballante pour Rick Broadhead, un expert des nouvelles technologies, cité par *La Presse Canadienne*. «YouTube est un rêve pour les forces de l'ordre. Les policiers ne rejoignent pas seulement des gens à Toronto, mais à travers le Canada et partout dans le monde», indique ce spécialiste.

Pierre Trudel, professeur en droit et technologies de l'information à l'Université de Montréal, ne semble pas surpris par cette nouvelle. «À l'époque des cowboys, on placardait une affiche "Recherché" sur un poteau, car c'était le seul outil de communication dont on disposait», souligne-t-il. Selon lui, Internet n'est qu'une nouvelle façon de transmettre l'information. Rien de plus.

Tristan Péloquin, de *La Presse*, un adepte des nouvelles technologies, partage cette opinion: «Si l'histoire du suspect fait beaucoup de bruit, c'est à cause de son caractère inusité. YouTube est le phénomène de l'heure. Il y a des millions de clips disponibles en ligne sur YouTube, poursuit le journaliste. La probabilité est minime que les personnes connaissant le suspect tombent sur le bon clip.»

YouTube, leader mondial du partage de vidéos en ligne depuis 2005, a connu un succès phénoménal instantané. Il a été racheté, depuis, par le géant Google pour 1,65 milliard de dollars.

YouTube, paradis des vidéos futiles ou bras de la justice? Seul l'avenir nous le dira. Pour l'instant, vous pouvez y voir un homme exécuter un cercle parfait à main levée ou l'effet explosif des bonbons Mentos sur le Coke. Sans oublier, bien sûr, les prouesses de Fidel Lachance. Rien de sérieux. Pour l'instant.



Environnement

AU CŒUR DE L'AGENDA MONDIAL DE 2007

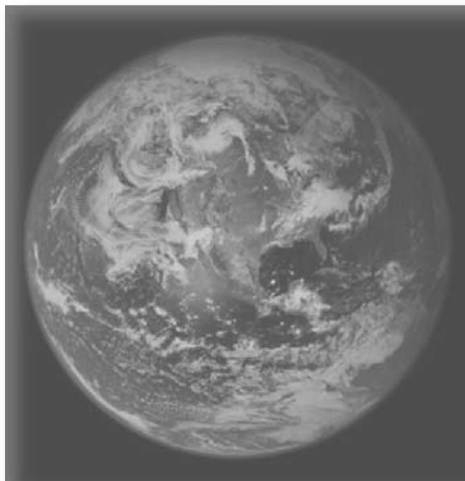
LIONEL MARTIN

Avec un an de retard, les 500 experts de 113 pays du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont livré, le 2 février, leurs conclusions sur l'état du climat. À l'issue d'une semaine de discussions à Paris, le résumé établi à l'intention des décideurs affirme que «l'essentiel de l'accroissement observé sur la température moyenne depuis le milieu du XXe siècle est très vraisemblablement dû à l'augmentation observée des gaz à effet de serre anthropiques (d'origine humaine)», en précisant que «très vraisemblablement» signifie avec une probabilité supérieure à 90%.

Le précédent rapport du GIEC, publié en 2001, établissait un lien «probable» entre les activités humaines et le réchauffement planétaire. «C'est avant tout une confirmation de ce que nous avons écrit il y a six ans, une confirmation de nos craintes, mais avec un diagnostic beaucoup plus précis», commente Jean Jouzel, climatologue et l'un des auteurs du rapport. Il ajoute que le caractère du réchauffement est irréversible : «même si nous arrêtons toutes nos émissions, nous avons déjà engrangé un réchauffement de près d'un degré de façon inéluctable.»

«Le débat sur le lien entre les actions humaines et le changement climatique est désormais complètement dépassé. Le débat ne doit désormais plus porter que sur les actions à lancer», a conclu Rajendra Pachauri, président du GIEC.

Le coupable numéro un est le dioxyde de carbone, souligne le résumé du rapport, dont l'augmentation est surtout due à l'utilisation des combustibles fossiles (charbon, gaz naturel et pétrole). Pour M. Jouzel, «il faut absolument maîtriser l'effet de serre et diviser nos émissions de gaz carbonique par deux d'ici la deuxième moitié du XXIe siècle». Cela témoigne de la nécessité d'appliquer et d'approfondir les mesures du Protocole de Kyoto.



Mais que font les politiques?

En France, l'animateur de télévision et écologiste Nicolas Hulot a fait pression sur l'ensemble des candidats à la présidentielle en menaçant de se lancer dans la course. Il a renoncé suite à l'acceptation de la plupart des postulants de signer son «pacte écologique», censé faire de la France, dès 2007, un pays exemplaire en matière de politique environnementale.

Aux États-Unis, le président George W. Bush a ouvert une brèche en déclarant lors du discours sur l'état de l'Union que la consommation d'essence devrait baisser de 20% en 10 ans: officiellement, pour réduire la dépendance au pétrole du Moyen-Orient, cette mesure pourrait diminuer les émissions de gaz à effet de serre. D'autant que les principaux candidats à la présidentielle américaine de 2008 penchent plutôt pour le retour du pays dans le Protocole, alors que les initiatives des États et des maires de certaines grandes villes tendent vers son application même sans action fédérale.

Au Canada?

La rentrée parlementaire aux Communes a vu l'opposition officielle harceler le gouvernement Harper pour qu'il modifie sa politique de renonciation implicite aux objectifs de Kyoto. Fort de son élection à la tête du PLC, au cours de laquelle il a habilement capitalisé sur sa réussite de la Conférence sur le climat de Montréal en décembre 2005, Stéphane Dion a ramené l'enjeu environnemental sur la scène fédérale.

Les conservateurs, minoritaires, ont enfin pris conscience que le prochain budget (voire les futures élections) pourrait se jouer sur ce sujet. Reste à savoir si John Baird, nouveau ministre fédéral de l'environnement, aura les coudées plus franches que sa prédécesseure Rona Ambrose!

Accommodement raisonnable

UN ENJEU DÉLICAT

KATIA MONTEILHET

En 2007, année de l'accommodement raisonnable, comment va-t-on concilier le principe de laïcité et le respect des croyances religieuses? Les événements mettant le religieux en avant-scène se multiplient. Avocats, rabbins, imams, directeurs d'écoles émettent leur avis.

Plusieurs controverses ont jalonné 2006. En mars, un sikh se voit reconnaître par la Cour suprême le droit de porter son kirpan, une dague rituelle, en classe. Plus tard, l'École de technologie supérieure est contrainte, suite à un avis de la Commission des droits de la personne, d'offrir un local de prière aux musulmans. En juillet, le CHUM fait signer aux patientes un document stipulant que l'institution ne peut garantir le sexe du médecin qui accouchera la future mère. En novembre, le YMCA de l'avenue du Parc givre ses vitres afin de cacher aux juifs hassidiques les femmes y pratiquant des sports en tenue «légère». L'année se termine par le retrait du sapin de Noël, installé devant le Palais de justice de Toronto, à la demande d'un juge de l'endroit, de confession israéliite.

Un professeur titulaire en histoire religieuse de l'Université de Sherbrooke, M. Guy Laperrière, fait part de ses impressions devant l'impasse qui se dessine. Il définit ainsi l'accommodement raisonnable : dérogations accordées aux minorités religieuses face aux us et coutumes de la majorité dans le but de les aider à respecter les prescriptions de leur religion, sans que cela nuise au bon fonctionnement de la société. M. Laperrière souligne que sous l'expression «d'accommodement raisonnable» se cachent des choses qui n'ont rien à voir avec ce vocable.

Face à ceux qui s'inquiètent du recul de la laïcité devant

les exigences des minorités, le professeur distingue la laïcité québécoise de la laïcité française, «dure celle-là, qui exclut toute religion ou ses expressions de l'espace public».

À cet effet, M. Laperrière se dit en faveur de l'accommodement, mais préconise le respect de deux notions fondamentales : l'affirmation des valeurs de base de la société québécoise (l'égalité homme/femme par exemple); puis il souligne que, dans un Québec tolérant et multiculturel, l'accommodement devient acceptable, en autant qu'il ne nuise pas. Ainsi, un policier de la GRC qui porte un turban ne dérange rien ni personne.

D'autre part, certaines personnalités jugent ces accommodements «irraisonnables» et remettent en question la Charte québécoise des droits et libertés. François Vigeant, avocat, soutient que si l'on continue ainsi, on reculera 100 ans en arrière, au temps où les femmes avaient peu de droits. Mario Dumont, chef de l'ADQ, abonde dans le même sens et dénonce les «accommodements raisonnables interprétés à la lumière de la Charte qui n'ont plus de bon sens». (LCN, 17 novembre 2006). Dans un même ordre d'idée, Sylvie Bergeron (*Le Devoir* 18 décembre 2006), affirme que «nous devons remettre la Charte en question et non pas justifier sa raison d'être».

Le Québec vit à un rythme accéléré depuis les années 1960. Depuis la Révolution tranquille, la province voit s'effriter, sans violence, certaines valeurs rattachées étroitement à la religion. Or, il est difficile de voir entrer le kirpan à l'école alors qu'on en a exclu le crucifix et la prière. La législation choisira-t-elle la voie d'une charte de la laïcité, ou accommodera-t-elle au cas par cas les diverses communautés qui ont choisi le sol québécois?

DU CAS PAR CAS

ALEXANDRA DURANCEAU

«**L**e Service d'imagerie médicale n'est pas en mesure de garantir qu'un médecin ou technologue de sexe féminin sera disponible lors de votre examen.» Voici le genre de message que l'on peut lire à l'entrée de l'hôpital Ste-Mary's, où 4 000 accouchements sont pratiqués chaque année. La direction n'accepte plus les exigences religieuses, morales ou culturelles. La plupart des hôpitaux qui reçoivent des patients de communautés culturelles ont emboîté le pas. Ce simple écriteau a soulevé bien des questions.

Jusqu'où avancer des mesures d'accommodement raisonnable sans entrer en conflit avec les valeurs du Québec et celles propres aux médecins? Où se trace la ligne entre l'accommodement raisonnable et la demande démesurée? Dans le domaine de la santé, les questions sont d'autant plus délicates qu'une vie humaine peut être mise en danger.

Ce concept a vu le jour dans les années 1980. Le principe est le suivant : pour garantir l'égalité de tous, l'État doit s'adapter aux demandes d'une minorité, si elles ne causent pas de tort indu à la société. La pertinence de tenir compte de la diversité religieuse en milieu hospitalier a ravivé le débat sur les valeurs. Le premier affrontement opposera les médecins et les témoins de Jéhovah, qui refusent les transfusions sanguines. Puis, des hommes ne veulent pas que leurs épouses ou leurs filles soient soignées par des médecins de sexe masculin. Autre exemple signalé: une infirmière observe le jeun du ramadan au point d'être trop faible pour s'occuper adéquatement des piluliers.

Sur quels principes la justice se fonde-t-elle pour trancher de telles demandes? Coûts excessifs, atteinte à la sécurité,

faisabilité, atteinte au bien-être général ou aux libertés de la société : autant de motifs pour refuser un accommodement. Par contre, le souci de répondre à un besoin et de tenir compte de réalités culturelles guident l'acceptation d'une demande.

Pour Rachida Azdouz, responsable du certificat en relations interculturelles de l'Université de Montréal, l'accommodement raisonnable n'est ni un privilège consenti à une minorité, ni un simple arrangement volontaire. C'est une obligation juridique qui découle du droit à l'égalité inscrit dans les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés. «L'accommodement doit viser l'intégration de la personne et corriger une discrimination indirecte. Si ces aspects ne sont pas présents, on n'a pas à rechercher d'accommodement», dit-elle. Dans le cas de l'infirmière et du ramadan, un accommodement pourrait être réalisable mais soulève la question de réciprocité. Les demandeurs sont-ils disposés à répondre aux exigences de la profession? «L'accommodement relève de la négociation et les deux parties doivent être prêtes à un compromis», estime-t-elle.

Comment concilier liberté de religion et valeurs communes? Les fondements du service public - égalité, continuité, respect des règlements sanitaires - ne doivent pas être affectés. Aux yeux de Mme Azdouz, deux pièges sont à éviter : la complaisance qui risque de créer un précédent difficile à justifier, et un refus trop strict qui risquerait d'entraîner une plainte en cas de demande légitime. En somme, peu importe la situation, la clé du succès est de traiter chaque demande au cas par cas.

Au quotidien

MÉFIEZ-VOUS DES CHAUFFEURS DE TAXI!

JEAN-CLAUDE PAQUET

Demander de l'aide à un chauffeur de taxi pour recharger votre batterie d'auto pourrait vous coûter cher.

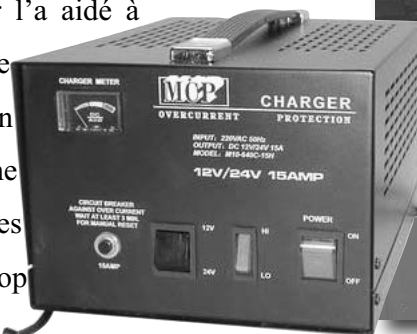
Vous sortez voir un film au cinéma. Vous prenez votre voiture. Le film a été très bon. De retour à votre voiture, vous vous apercevez que vos lumières sont restées allumées. Comme il fait froid et qu'on est en février, votre batterie est à plat. Vous devez la faire recharger.

Pourquoi ne pas demander de l'aide à un chauffeur de taxi? Votre humble serviteur a fait le test. Il a demandé à trois chauffeurs de taxi : le premier l'a aidé à recharger la batterie gratuitement. Le deuxième, il a fallu lui promettre un pourboire de cinq dollars. Et le troisième a exigé 20 dollars. Dans les trois cas, les chauffeurs de taxi ne savaient pas trop comment s'y prendre. Et aucun n'a

pu redémarrer le véhicule. Le remorquage s'avère nécessaire et vous voilà au garage.

Là-bas, on vous explique que votre batterie a subi une surcharge et qu'elle a explosé. Pourquoi? Elle a été rechargée à l'envers, c'est ce qui l'a fait sauter.

Selon Mélanie, du garage Napa Auto Pro situé sur Sainte-Catherine, à Montréal, les chauffeurs de taxi sont les pires pour recharger une batterie: «C'est plus d'une fois par mois que je dois changer la batterie d'un client parce qu'un chauffeur de taxi a inversé le "plus" et le "moins" lors de l'alimentation. Ce qui cause une surcharge et détruit la batterie.»



Vous voilà pris avec une facture qui s'élève à 200 dollars, plus les 45 dollars du remorquage pour avoir laissé les lumières de la voiture allumées. Une distraction empirée par les chauffeurs de taxi. Et comme disait Mélanie: «la prochaine fois, appelez donc un remorqueur qui, lui, saura bien recharger votre batterie».

LA COUPE À MONTRÉAL : RÊVE OU RÉALITÉ ?

KARINE PROULX

Le Canadien de Montréal peut cette année rêver de conquérir une 25^e Coupe Stanley. Avec un départ aussi fulgurant que l'an dernier et une meilleure fiche de victoires, pourquoi devrait-on se questionner sur le crédit de cette réussite ? François Gagnon, de *La Presse*, écrit: «La dernière fois que le Canadien a connu un aussi bon début de saison, c'était il y a 14 ans.» Rappelons que c'était lors de la saison 1992-1993 que le Tricolore gagnait sa dernière Coupe Stanley. Malgré une séquence difficile, il demeure possible de voir le désir des amateurs devenir réalité.

Les Canadiens ont terminé l'an dernier avec une fiche de 42 victoires, 31 défaites et 6 parties nulles. Jusqu'à la pause du Match des étoiles, le club détenait une fiche de 27 parties gagnées, 17 défaites et 5 nulles, pour un total de 59 points. L'an dernier, le congé du Match des étoiles avait permis au Canadien de revenir en force afin de se tailler une place pour les séries. Malgré les blessures et une série de défaites, on peut considérer possible la conquête d'une 25^e coupe.

Le capitaine

Saku Koivu surprend les spécialistes, les entraîneurs et les amateurs de hockey en offrant la meilleure saison de sa carrière depuis celle de 2002-2003; il avait alors accumulé 71 points. Blessé à l'œil l'an dernier, il était difficile de prévoir quelle performance il offrirait cette saison. Comme l'écrit Jean-François Bégin dans *La Presse*: « Louangé cette année pour la façon dont il a pris Guillaume Latendresse sous son aile, il dit être devenu un meilleur joueur d'équipe en vieillissant. » À 32 ans, Saku Koivu en est à sa 7^e année à titre de capitaine. Sans être le joueur le plus expressif, il sait toutefois prendre sa place au sein de l'équipe quand il le faut.

Le défenseur qui compte

Sheldon Souray présente cette année une prestation qui n'est pas seulement surprenante; elle déjoue toutes les prédictions. Aussi puissant qu'un boulet de canon, son lancer frappé est maintenant autant craint que respecté dans la ligue. En tirs de barrage, il a même su démontrer ses talents pour déjouer le gardien. Un temps premier marqueur et deuxième pointeur chez les défenseurs de la LNH, Souray a désormais conquis le top 5 des défenseurs.

Huet

Le gardien de but du Canadien compte à ce jour 19 parties gagnées pour 32 matchs joués. Il a dû affronter énormément de lancers au cours des derniers mois et a enregistré plusieurs rencontres de 30 lancers et plus. Par

ailleurs, tout en essuyant quelques défaites, Christobal Huet a offert une belle performance avec l'équipe d'étoiles du 24 janvier dernier. Exception faite de quelques retours de lancers et de buts maladroitement accordés à l'adversaire, il ne faut pas oublier que l'équipe a une grande confiance en lui; elle lui doit beaucoup de victoires.



Enfin, la recrue Guillaume Latendresse a su se démarquer et prendre sa place aux côtés de Saku Koivu, malgré un début tardif. Maxime Lapierre, une autre recrue remplaçant Steve Begin, effectue un travail exceptionnel dans les coins de la patinoire. David Aebischer se démarque quant à lui en tant que second gardien.

Bref, une bonne performance en dépit de la faible constance des talentueux Kovalev et Samsonov.

Langues officielles

LE BILINGUISME 40 ANS PLUS TARD, SO WHAT ?

HÉLÈNE GENEST

«**L**es anglophones et les francophones canadiens peuvent-ils vivre ensemble, et le veulent-ils?» Cette question fondamentale était au cœur de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme des années 1960. Elle demeure aussi brûlante d'actualité près de quarante ans après la création de la Loi sur les langues officielles.

Mais qu'entendons-nous par bilinguisme? Est-ce la maîtrise des deux langues officielles par tous les Canadiens? Le mot connote une fausse impression d'équilibre, comme le dit Graham Fraser, courriériste parlementaire, dans son livre percutant *Sorry, I Don't Speak French, Confronting the Canadian crisis that won't go away* (traduction libre: *Désolé, je ne parle pas français. Faire face à la crise canadienne qui ne disparaîtra pas*). Selon Fraser, cette loi sert plutôt à protéger les minorités linguistiques, qu'elles soient francophones au Canada, ou anglophones au Québec.

Publié en mars 2006, l'ouvrage dévoile des grands pans de l'histoire du bilinguisme canadien. Il a fait nommer son auteur au poste de Commissaire aux langues officielles, une proposition astucieuse du premier ministre Stephen Harper. Celui-ci a donc fait une volte-face significative. Il avait déclaré, dans le *Calgary Sun*, en 2001, que «le bilinguisme (...) n'a mené à aucune égalité, n'a produit aucune unité, et a coûté aux contribuables des millions non dévoilés».

Avec Monsieur Fraser à la tête du Commissariat aux langues officielles, organisme qui relève du Parlement, et dont la mission est de protéger et de promouvoir la dualité linguistique du pays, à quoi peut-on s'attendre? Pour lui, le bilinguisme doit être perçu comme un critère général pour «briguer un poste de leadership national». Pas seulement en politique, mais plus généralement «comme un pas vers

le multilinguisme» au Canada. Il ajoute en effet que l'habileté collective des Canadiens de communiquer les uns avec les autres, en anglais ou en français, et de comprendre chacune des deux sociétés, «est au centre du défi linguistique du pays».

L'auteur explique que la politique sur les langues officielles a été mal présentée par les libéraux de P.E. Trudeau en 1969, qui défendaient leur projet plutôt que d'en faire la promotion. Elle a été depuis cette époque mal comprise par l'ensemble de la population. Que le bilinguisme soit aimé ou haï, il est une des caractéristiques du Canada, aussi importante que les relations raciales aux États-Unis ou les tensions des classes en Angleterre, poursuit l'auteur.

Puisant un exemple dans sa propre profession, Fraser s'indigne du fait que les écoles de journalisme forment des diplômés incapables de comprendre le premier ministre ou la Gouverneure générale lorsque ceux-ci s'expriment en français. À quand des programmes d'études sur le Québec dans les universités canadiennes? Pourquoi le français est-il considéré comme une langue étrangère dans plusieurs institutions de savoir au pays? Pourquoi payer des sommes faramineuses pour enseigner le français à des cadres du service public alors qu'ils étaient adolescents lorsque la loi est entrée en vigueur?

Le bilinguisme canadien devrait avoir mûri, prêt à entrer dans la force de l'âge. Au contraire, il se présente souvent comme un frein à une mobilisation nationale, écrit le futur Commissaire. Comme l'a souligné Chantal Hébert, chroniqueuse au *Toronto Star* et au *Devoir*, le Commissariat aux langues officielles gagne sûrement un excellent chien de garde. En revanche, les médias perdent un francophile, un des rares journalistes anglophones sensible à la cause des minorités linguistiques du pays.

Calendrier 2007

ÉVÈNEMENTS À SURVEILLER ICI ET AILLEURS

RACHELLE McDUFF

FÉVRIER

Mois de l'histoire des Noirs en Amérique du Nord

17-27 : Rendez-vous du cinéma québécois à Montréal et à Québec

20 : Journée de la résistance non-violente (www.non-violence-mp.org)

23-27 : Forum Mondial pour la Souveraineté Alimentaire (www.viacampesina.org)

MARS

8-18 : Festival International des films sur l'Art à Montréal

15 : Journée internationale contre la brutalité policière (www.majquebec.org)

15-25 : Semaine d'action contre le racisme

22 : Journée mondiale de l'eau

22-25 : Festival de films sur les droits de la personne à Montréal (www.ffdp.com)

AVRIL

3-8 : Festival du conte Bouche à Oreille à Montréal

22 : Journée de la Terre (www.jourdelaterre.org)

23-29 : Semaine sans télévision (www.tvturnoff.org)

MAI

Mois de l'arbre et de la forêt

3 : Journée mondiale de la liberté de presse

4-13 : Festival du jamais lu à Montréal (<http://jamaislu.com>)

22 : Journée internationale de la biodiversité

22-7 juin : Festival TransAmériques à Montréal

JUIN

5 : Journée mondiale de l'environnement

6 : Journée de l'air pur (www.airpur.info)

7-17 : FRINGE Montréal (Festival international de l'expression libre <http://montrealfringe.ca>)

12 : Journée internationale contre le travail des enfants (www.globalmarch.org)

20 : Journée mondiale des réfugiés

JUILLET

Forum des Peuples au Mali (www.forumdespeuples.org)

1^{er} : Journée du ruban blanc (www.abolissonslepauvreté.ca)

12-22 : Festival Nuits d'Afrique à Montréal

AOÛT

1^{er}-8 : Festival Divers-Cité à Montréal

4-11 : Congrès universel de l'esperanto au Japon

9 : Journée internationale des populations autochtones

22 : Journée internationale du souvenir de la traite négrière

SEPTEMBRE

14-22 : Festival international de la littérature à Montréal

16-22 : Semaine des transports collectifs et alternatifs

(www.transportsviables.org)

21 : Journée internationale de la paix

OYÉ OYÉ ! APPEL AUX URNES !

En 2007, des élections (législatives ou présidentielles) sont prévues dans plusieurs pays dont : Algérie (avril), Argentine (octobre), Bénin (mars), Canada (incluant les provinces de Québec, de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador), Estonie (mars), Finlande (mars), France (avril-mai), Irlande (juillet), Mali (avril), Mauritanie (mars), Nigéria (avril), Pakistan (octobre), Qatar (mars), Russie (décembre), Sénégal (février), Suisse (octobre), Syrie (avril), Togo (juin-juillet), Turquie (mai), Vietnam (septembre).

OCTOBRE

Mois de l'histoire des femmes

15-19 : Semaine québécoise de réduction des déchets

17 : Journée mondiale du refus de la misère (www.oct17.org)

18 : Journée internationale pour la démocratisation des médias

NOVEMBRE

11-17 : Semaine québécoise de l'information libre (sqil.info)

16 : Journée internationale pour la tolérance

23 : Journée sans achat (www.adbusters.org)

DÉCEMBRE

2 : Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage

10 : Journée des droits de l'homme (www.droitshumains.org)

Sources : Calendrier militant (www.lememento.com)
Ville de Montréal (<http://ville.montreal.qc.ca>)
www.wikipedia.com

Comité de rédaction

Rédactrice en chef : Marie-Noëlle Legault

Équipe de rédaction : Lionel Martin, Rachelle McDuff, Jean-Claude Paquet

Pupitreur : Normand Bélisle

Collaborateurs : Stéphane Bouchard, Alexandra Duranceau, Hélène Genest, Lionel Martin, Rachelle McDuff, Katia Monteilhet, Sophie Ouimet, Jean-Claude Paquet, Karine Proulx

Révision : Sandrine Astier-Perret, Patricia Barthélémy, Nathalie Collin, Annie Ferland, Magalie Morin et Julie Marcotte

Superviseur : Jean-Claude Leclerc

Avis aux collaborateurs

Vous voulez participer au prochain numéro ? Envoyez-nous un texte de **3500** caractères, espaces comprises, police *Times New Roman*, 12 points à double interligne, pas d'alinéa. Ne pas inclure de photos dans votre texte, il est important de les envoyer dans un fichier séparé (JPEG). Indiquez le titre de votre article dans la case objet de votre courriel adressé à :

lereporter@ageefep.qc.ca

LE COMITÉ DE RÉDACTION SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER TOUT ARTICLE
QU'IL JUGERA TENDANCIEUX, LITIGIEUX OU AU CONTENU INEXACT.
IL SE RÉSERVE ÉGALEMENT LE DROIT DE CORRIGER TOUT TEXTE QUI LUI SERA SOUMIS.

Des commentaires, des questions,
des suggestions ?
Nous voulons vous lire !
Écrivez-nous à :
lereporter@ageefep.qc.ca

Prochaine date de tombée :
2 mars 2007

Une bonne sortie...

Prochaine soirée causerie La Jonction

**Le traitement en direct d'événements-chocs
par les médias**

Vendredi 23 février 2007 - Café-bar La Brunante